

L'université Paris-Descartes vendait des corps à des entreprises privées sans le dire aux familles

écrit par Jules Ferry | 5 juin 2021



Les Français sont des citoyens rationnels et généreux.

Ils peuvent donc parfaitement comprendre que certaines avancées techniques nécessitent des cadavres ou des morceaux de cadavres.

Problème : l'Etat a menti aux familles en cachant ces pratiques.

Ainsi, les scandales s'accumulent (Tchernobyl, sang

contaminé, médicaments tueurs, Covid...) et ce scandale du charnier révèle une fois de plus la **culture du mensonge au Ministère de la santé...**



Spécialiste entre autres dans le domaine du sang et des transplantations, Agnès Buzyn a effectué l'essentiel de sa carrière de médecin et d'enseignant-chercheur à l'Université Paris-Descartes (Wikipedia),

Au ministère, après l'article de l'Express paru fin 2019 , Buzyn fait le ménage dans la maison en janvier 2020, en changeant en urgence la réglementation des dons de corps (voir notre [article](#) précédent).

C'était avant le Covid, qui l'obligera à s'éloigner des projecteurs.



Dans la tourmente depuis la révélation des conditions indécentes dans lesquelles certains corps donnés à la science étaient conservés, l'université Paris-Descartes est à nouveau épinglée pour avoir vendu certaines dépouilles à l'industrie automobile et à l'armée (crash-tests, chars explosant sur des mines...).

L'université de médecine Paris-Descartes voit une nouvelle fois les pratiques de son **Centre du Don des Corps** être exposées au grand jour.

La vidéo révèle que **l'établissement universitaire a remis environ un tiers des dépouilles à des entreprises privées et à l'armée, à des fins d'expérimentations.**

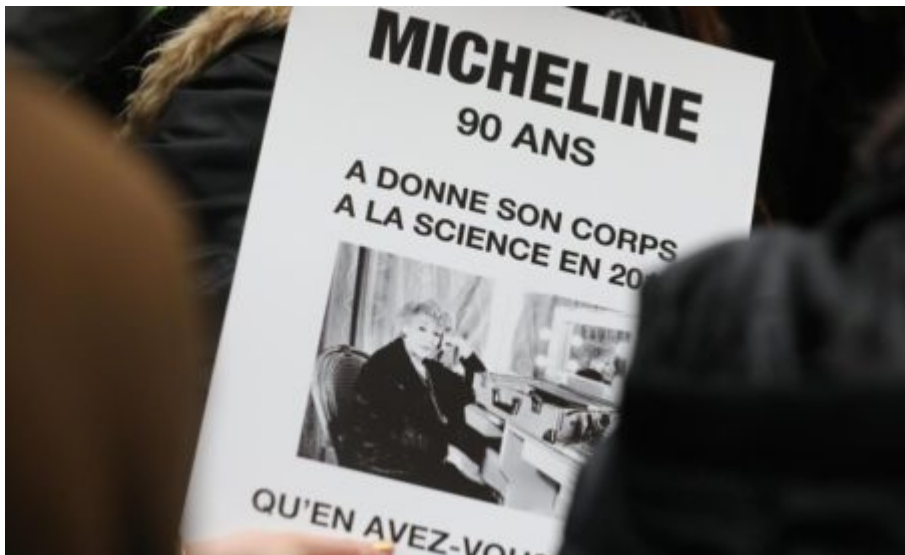
Les personnes qui donnent leur corps à la science n'ont pas conscience de le faire dans un cadre commercial.

Pour la seule année 2019, le rapport souligne que « 37 % des revenus du Centre des corps provenait de sociétés dont l'objet principal était industriel ».

900 € pour un corps complet, 400 € pour un morceau.

La convention entre l'Etat et les entreprises prévoit la mise à disposition des corps aux tarifs de « 900 € pour un sujet, 400 pour une pièce anatomique ».

Un arrangement jugé scandaleux par les familles des personnes ayant choisi de faire don de leur corps à la médecine, une telle utilisation des dépouilles de leurs proches n'ayant jamais été mentionnée. Des travaux de recherches et des essais auxquelles les familles des défunts ne sont pas opposées, sur le principe, mais dont **elles auraient aimé être informées.**



<https://www.ouest-france.fr/sante/affaires/scandales-des-dons-de-corps-l-universite-paris-descartes-en-revendait-aux-entreprises-privees-7283415>

Voir aussi :

Scandale du charnier de Paris-Descartes : Madame Buzyn, où est donc passé le corps de Micheline Dax ?